

# CGT – FSU - SNMPMI

## Du Conseil Général des Bouches-du-Rhône

### ALERTE !

#### LA PMI, SERVICE PUBLIC DE PROXIMITE ET ACCESSIBLE A TOUS, EST EN DANGER

Nos organisations syndicales mobilisées sur le devenir de la PMI ont décidé de faire entendre la voix des personnels le 30 janvier 2014. L'avenir de la PMI et des professionnels est en effet plus qu'incertain, menacé par un manque d'impulsion de la politique en matière de PMI, par l'absence de réaffirmation de ses missions comme des priorités nationales.

Plus concrètement, nous assistons à :

- **la fragilisation** des services de PMI dans de nombreux départements, et à **la réduction du périmètre** de la PMI à certaines missions (protection de l'enfance, modes d'accueil) délaissant le champ global de la santé et de la prévention
- **L'insuffisance et inégalité** de la répartition du service rendu au public, avec **La diminution** du nombre de séances de consultations infantiles, des bilans de santé en écoles maternelles des visites à domicile par les puéricultrices et les sages-femmes, tandis qu'un peu partout en France le nombre de postes vacants augmente-
- **un financement** mal assuré par l'Etat, et des budgets des conseils généraux de plus en plus étriqués pour les activités de PMI
- **un problème démographique** de grande ampleur, avec plus de la moitié des professionnels de PMI à la retraite en 2020 et un non remplacement des personnels

Et ce dans un contexte de crise de l'offre de soins ambulatoires, d'inadaptation des rémunérations des professionnels de PMI qui ne correspondent pas aux qualifications et aux fonctions exercées.

**Les services de PMI risquent de disparaître en tant que service public alors que leurs missions sont essentielles et sont à défendre . Aussi nous revendiquons quatre mesures d'urgence pour sauvegarder et développer la PMI :**

\* **La création** d'une instance nationale pour la promotion et la protection de la santé familiale et infantile chargée d'impulser une politique nationale de santé de l'enfant et de l'adolescent, de la famille, en lien avec les conseils généraux, les ARS, les CPAM et tous les partenaires.

\* **Un plan d'urgence** pour accroître la démographie des professionnel-les de santé intervenant en PMI : revalorisation des statuts et rémunérations, formation initiale et accès au développement professionnel continu, et modalités de recrutement adaptés.

\* **Le maintien** dans tous les départements de services de PMI dirigés par un médecin et comprenant des personnels qualifiés dans le domaine médical, paramédical, psychologique, éducatif, social.

\* **L'accroissement** du financement de la PMI, de la part des divers acteurs que sont l'État, les ARS, l'Assurance maladie et les collectivités locales, chacun pour ce qui le concerne.

**Nos organisations syndicales appellent à signer massivement la pétition nationale en ligne ([www.assureravenirpmi.org](http://www.assureravenirpmi.org)) et à participer à un rassemblement le jeudi 30 janvier 2014 à 11h devant la préfecture des Bouches-du-Rhône dans le cadre d'un préavis de grève.**

Un RDV au préfet a été demandé ainsi qu'à Mr Amiel, conseiller général, délégué à la protection de l'enfance, à la prévention sanitaire et à la PMI